



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille VINGT QUATRE, Le QUATORZE MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procuration : 3 ; Votants : 15 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024

PRESENTS : RUBIN Nicolas, BUTTOUDIN Jérôme, MAXIT Monique, MARCHAND Franck, BRESSOUD Ombeline, VUARAND Dominique, TRINCAZ Marie, VESIN Jean-Pierre, THOULE Ludovic, DAVID Frédéric, MAXIT Gerard, PICCOT Cécilia

Mme ROQUIGNY Catherine donne procuration à M. BUTTOUDIN Jérôme

Mme DAVID Gabrielle donne procuration à M. MARCHAND Franck

Mme GRILLET-MUNIER Sophie donne procuration à BRESSOUD Ombeline

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désigné : BRESSOUD Ombeline

\*\*\*\*\*

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024.....	2
2. AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES.....	2
DELIBERATION N°01-0424 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023.....	2
DELIBERATION N°02-0424 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGETS ANNEXES ET PRINCIPAL.....	6
DELIBERATION N°03-0424 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 .....	6
DELIBERATION N°04-0424 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 .....	6
DELIBERATION N°05-0424 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES .....	7
DELIBERATION N°06-0424 –TAUX D'IMPOSITION 2024 .....	8
DELIBERATION N°07-0424 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 .....	8
DELIBERATION N°08-0424 – INVESTISSEMENT - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT .....	9
DELIBERATION N°09-0424 – TARIFS DOMAINE SKIABLE CHATEL HIVER 2024/2025.....	10
3. RESSOURCES HUMAINES.....	11
DELIBERATION N°10-0424 - CREATION DE POSTE SAISONNIER SUPPLEMENTAIRE – SERVICE CINEMA.....	11
DELIBERATION N°11-0424 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE COMMUNICATION ET ORGANISATION EVENEMENTIELLE.....	11
DELIBERATION N°12-0424 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF .....	12
DELIBERATION N°13-0424 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE.....	12
4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT.....	12
DELIBERATION N°14-0424 – ABANDON SUBVENTION REGIONALE AU PROFIT DU DELEGATAIRE.....	12
5. INFORMATIONS.....	13
5.1 Informations sur les activités des commissions communales.....	13

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

Aucun commentaire n'a été reçu depuis la diffusion du projet de Compte-rendu.

➔ **A L'UNANIMITE, le Conseil approuve le compte-rendu**

## 2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

### **DELIBERATION N°01-0424 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

M. le Maire rappelle le contexte général de la préparation budgétaire et remercie les commissions et les services pour leur implication ainsi que pour le travail réalisé.

Il demande à M. BUTTOUDIN, Vice-Président de la commission finances de présenter les comptes administratifs 2023.

M. BUTTOUDIN présente les comptes administratifs 2023 pour chaque budget ainsi que les résultats de section en mettant en avant les quelques évolutions et compléments par rapport à la présentation du ROB.

BUDGET ANNEXE Centre Aquatique		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	2 529 307.33 €	
	Dépenses	1 686 888.80 €	
	Résultat de clôture	842 418.53 €	
Section d'investissement	Recettes	424 500.00 €	
	Dépenses	937 573.75 €	
	Résultat de clôture	- 513 073.75 €	- €
	Besoin de financement		513 073.75 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 842 418.53 € est affecté pour 513 100 € à la section d'investissement et le surplus de 329 318.53 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

BUDGET ANNEXE Cinéma		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	513 226.92 €	
	Dépenses	293 209.71 €	
	Résultat de clôture	220 017.21 €	
Section d'investissement	Recettes	11 500.00 €	
	Dépenses	43 946.11 €	47 234.12 €
	Résultat de clôture	- 32 446.11 €	- 47 234.12 €
	Besoin de financement		79 680.23 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 220 017.21 € est affecté pour 79 700 € à la section d'investissement et le surplus de 140 317.21 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

BUDGET ANNEXE Forets		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	133 815.79 €	
	Dépenses	100 159.54 €	
	Résultat de clôture	33 656.25 €	
Section d'investissement	Recettes	9 935.81 €	
	Dépenses	31 912.00 €	2 590.00 €
	Résultat de clôture	- 21 976.19 €	- 2 590.00 €
	Besoin de financement		.24 566.19 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 33 656.25 € est affecté pour 24 600 € à la section d'investissement et le surplus de 9 056.25 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

BUDGET ANNEXE Parking		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	273 966.49 €	
	Dépenses	252 919.05 €	
	Résultat de clôture	21 047.44 €	
Section d'investissement	Recettes	837 798.05 €	
	Dépenses	27 253.50 €	26 833.63 €
	Résultat de clôture	810 544.55 €	- 26 833.63 €
	Besoin de financement		- €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 21 047.44€ est repris en totalité à la section de fonctionnement			

BUDGET ANNEXE Patrimoine		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	117 627.02 €	
	Dépenses	36 658.44 €	
	Résultat de clôture	80 968.58 €	
Section d'investissement	Recettes	294 500.00 €	
	Dépenses	298 042.83 €	49 811.26 €
	Résultat de clôture	- 3 542.83 €	- 49 811.26 €
	Besoin de financement		53 354.09 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 80 968.58 € est affecté pour 53 400 € à la section d'investissement et le surplus de 27 568.58 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

BUDGET ANNEXE Remontées Mécaniques		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	2 428 858.34 €	
	Dépenses	541 408.91 €	
	Résultat de clôture	1 887 449.43 €	
Section d'investissement	Recettes	951 811.60 €	
	Dépenses	2 024 937.56 €	
	Résultat de clôture	- 1 073 125.96 €	
	Besoin de financement		1 073 125.96 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 1 887 449.43 € est affecté pour 1 073 200 € à la section d'investissement et le surplus de 814 249.43 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

BUDGET ANNEXE Transport		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	1 621 511.26 €	
	Dépenses	1 508 584.52 €	
	Résultat de clôture	112 926.74 €	
Section d'investissement	Recettes	65 192.32 €	
	Dépenses	47 333.36 €	
	Résultat de clôture	17 858.96 €	
	Besoin de financement		- €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 112 926.74 € est repris en totalité à la section de fonctionnement			

BUDGET Principal		CA 2023	RAR 2023
Section de Fonctionnement	Recettes	15 636 054.11 €	
	Dépenses	11 417 862.76 €	
	Résultat de clôture	4 218 191.35 €	
Section d'investissement	Recettes	4 508 088.39 €	1 605 160.08 €
	Dépenses	8 234 545.16 €	803 633.83 €
	Résultat de clôture	- 3 726 456.77 €	801 526.25 €
	Besoin de financement		2 924 930.52 €
AFFECTATION DE RESULTAT :			
Le résultat de la section de fonctionnement de 4 218 191.35 € est affecté pour 2 925 000 € à la section d'investissement et le surplus de 1 293 191 .35 € à la section de fonctionnement du BP 2024			

Une note annexe au Compte Administratif du budget principal doit être produite chaque année retraçant en dépenses les actions et équipements financés par les produits annuels de la taxe de séjour (TDS) (art R.2333-45 du CGCT) et de la taxe des remontées mécaniques (L.2333-53 CGCT).

AFFECTATION 2023 TAXE DE SEJOUR	2023
Produit de la taxe	835 288.42 €
Reversement CHATEL TOURISME	200 000.00 €
Salaire régisseur TDS	14 382.08 €
Maintenance du logiciel plateforme TDS	5 616.00 €
Frais cartes bancaires	237.67 €
Feu d'artifice du 14.07.2023	8 000.00 €
Manifestations	355 484.35 €
Participation pole com	63 600.00 €
Participation évènement 2023	275 000.00 €
Tour De France 2022	4 264.40 €
Centre de loisirs hiver	8 139.97 €
Garderie touristique	8 409.48 €
Communication	73 681.02 €
ARS sonora	2 744.53 €
Reboursement TDS	315.14 €
<b>Total</b>	<b>1 019 559.50 €</b>

AFFECTATION 2023 TAXE SUR LES REMONTEES MECANQUES	2023
Produit de la taxe	658 491.65 €
Subvention au budget Transport pour le financement du transport des skieurs dans la station	443 500.00 €
Subvention au budget Parking pour le financement du stationnement des skieurs dans la station	61 200.00 €
Subvention Ski-club	100 000.00 €
Subvention Société de secours en montagne	350.00 €
Irrécouvrable secours sur piste	12 828.00 €
<b>Total</b>	<b>617 878.00 €</b>

M. VESIN Jean-Pierre questionne sur le fait que le montant total affecté soit supérieur au montant de la taxe de séjour perçue. Il est précisé que le montant total indiqué dans

le tableau correspond aux différentes actions financées intégralement ou en partie par la taxe de séjour, ce qui explique la différence.

M. DAVID Frédéric interroge également le rapporteur sur la différence des montants entre le produit de la taxe sur les remontées mécaniques et le montant total affecté. Il est précisé que la différence est affectée sur d'autres lignes du budget principal.

Après la présentation et les diverses questions, M. le Maire sort de la salle du Conseil et M. BUTTOUDIN prend la présidence de la séance pour procéder au vote des comptes administratifs 2023.

**➔ A l'unanimité, le conseil approuve les comptes administratifs 2023 de l'ensemble des budgets annexes et principal et décide d'arrêter les résultats définis tels que résumés ci-dessus**

#### **DELIBERATION N°02-0424 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGETS ANNEXES ET PRINCIPAL**

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2024 correspond à la présentation donnée dans les tableaux du point DELIBERATION n°01-0424 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023 ligne affectation des résultats. M. BUTTOUDIN rappelle que le résultat de fonctionnement est obligatoirement dédié à minima et par priorité à la couverture du besoin de financement (déficit) de la section d'investissement et le surplus peut rester en section de fonctionnement.

**➔ A l'unanimité, le conseil approuve les affectations de résultat 2023 sur les budgets primitifs 2024 tels que présentés**

#### **DELIBERATION N°03-0424 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023**

M. BUTTOUDIN expose que les comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par la Service de Gestion Comptable de Thonon-Les-Bains sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2023.

**➔ A l'unanimité, le conseil approuve, sans observation ni réserve, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur**

#### **DELIBERATION N°04-0424 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Pour faire suite à la commission finances du 6 mars 2024, l'enveloppe globale 2024 des subventions est arrêtée à 1 900 000 €. Voir le détail proposé par association. Il est précisé que certaines associations disposent de liquidités sur des comptes courants et qu'il leur sera précisé que les demandes de subventions doivent aussi tenir compte de leur disponibilité. Pour les associations dont le dossier n'est pas complet, elles seront attribuées ultérieurement.

MME TRINCAZ Marie, PICCOT Cécilia et M. MAXIT Gérard directement concernés par cette affaire, en tant que membres d'associations subventionnées, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

**➔ A l'unanimité, le conseil approuve les attributions de subventions aux associations pour l'année 2024**

## DELIBERATION N°05-0424 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, parking et centre aquatique)
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Transport	288 000	357 800	301 300	366 600	542 300	443 500	0
Parking	164 900	174 900	213 600	188 500	86 000	61 200	45 600
Centre Aquatique	1 409 100	1 562 000	1 853 230	1 487 710	800 300	1 616 500	1 641 000
Forêts	27 000	46 000	41 950	34 340	45 100	97 500	43 000
Remontées Mécaniques	0	0	0	0	0	0	0
Patrimoine	0	0	0	0	0	0	179 400
Cinemas	0	0	0	168 350	240 800	0	0
<b>Total</b>	<b>1 889 000</b>	<b>2 140 700</b>	<b>2 410 080</b>	<b>2 245 500</b>	<b>1 714 500</b>	<b>2 218 700</b>	<b>1 909 000</b>
<i>Evolution</i>		13.32%	12.58%	-6.83%	-23.65%	29.41%	-13.96%

Sur le budget annexe parking : la commission finances avait travaillé à l'automne 2022 et début 2023 sur un rééquilibrage tarifaire progressif pour diminuer la subvention communale sans faire subir une hausse des tarifs intenable au regard du contexte inflationniste actuel. Aussi, la décision de rendre payant le parking payant les 2 mois d'été a été arbitrée pour une mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2023. (cf. décision n°2022-043 annexe2 du 17 novembre 2022) ; une recette supplémentaire de 16k€ a été constatée.

Le budget centre aquatique nécessite une subvention d'équilibre en raison du remboursement des emprunts pour la construction du centre qui représente une enveloppe financière importante que le seul usager ne pourrait pas supporter par le biais de la tarification. La subvention d'équilibre permet au délégataire de pratiquer un coût moyen d'entrée acceptable par le public alors qu'il se situe déjà dans la fourchette haute des tarifs pratiqués sur le territoire national. La crise énergétique a également pesé aussi sur les coûts d'exploitation sans pour autant impacter tout de suite l'utilisateur.

**→ A l'unanimité, le conseil approuve l'inscription des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2024 du budget de la commune aux budgets annexes**

#### **DELIBERATION N°06-0424 -TAUX D'IMPOSITION 2024**

M. le Maire expose que pour financer la politique dynamique d'investissement, la collectivité maintiendra pour 2024 les taux tels que votés en 2023. Le surplus de produit sera issu de la dynamique des bases évoluant sous l'influence de la situation inflationniste du pays et d'éventuels rôles supplémentaires.

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation - TH	27.70%	27.70%	27.70%
Taxe foncière (bâti) - TB	33.13%	33.13%	33.13%
Taxe foncière non bâti - TNB	89.04%	89.04%	89.04%
Produit des taxes communales	5 992 334 €	6 671 831 €	
Produit attendu des taxes communales			6 807 381 €
Gain fiscal à taux constant avec la seule évolution des bases			135 550 €

La TH qui s'entend comme étant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue en revanche d'être perçue par la commune.

M. BUTTOUDIN Jérôme souhaite connaître la base de calcul utilisée pour déterminer l'évolution des bases fiscales. Il est précisé que les bases sont indexées sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an (soit 3.9 % pour 2024).

**→ A l'unanimité, le conseil décide :**

- d'appliquer pour l'année 2024 les taux ci-dessus aux impôts directs locaux,
- d'inscrire la recette des produits des contributions directes locales au budget primitif de l'exercice 2024, au chapitre 13, article 73111

#### **DELIBERATION N°07-0424 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

M. le Maire expose les propositions de budgets détaillés dans les notes distribuées aux élus avant la séance et qui ont été soumis à l'avis de la commission finances :

M. BUTTOUDIN présente en séance le détail par chapitres des différents budgets. Document en PJ.

En version consolidée, le budget global de la commune se répartit comme suit :



BUDGETS 2024		MONTANT	TOTAL	Envol BP+DM 2023 / BP 2024
FORETS	Fonctionnement	157 100.00 €	270 900.00 €	28.82%
	Investissement	113 800.00 €		
PATRIMOINE IMMOBILIER	Fonctionnement	295 500.00 €	648 600.00 €	34.84%
	Investissement	353 100.00 €		
PARKING	Fonctionnement	258 600.00 €	1 211 200.00 €	10.14%
	Investissement	952 600.00 €		
TRANSPORT DE PERSONNES	Fonctionnement	131 000.00 €	209 900.00 €	-87.95%
	Investissement	78 900.00 €		
REMONTEES MECANQUES	Fonctionnement	2 692 000.00 €	7 194 060.00 €	36.21%
	Investissement	4 502 060.00 €		
CINEMAS	Fonctionnement	228 000.00 €	348 000.00 €	-43.32%
	Investissement	120 000.00 €		
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement	2 725 100.00 €	3 797 100.00 €	6.98%
	Investissement	1 072 000.00 €		
COMMUNE	Fonctionnement	14 464 100.00 €	25 824 100.00 €	5.01%
	Investissement	11 360 000.00 €		
TOTAL consolidé	Fonctionnement	20 951 400.00 €	39 503 860.00 €	5.15%
	Investissement	18 552 460.00 €		

En marge du vote du budget général, il est indiqué que deux dispositifs d'aide ont été budgétés sur le budget principal :

- Le dispositif de l'aide à l'acquisition de vélo électrique selon les mêmes conditions réglementaires et financières qu'en 2023. Le nombre de dossiers est stable chaque année (15 dossiers en 2023)
- L'aide à l'acquisition financière d'une ruche : Ces deux aides s'inscrivent dans la volonté municipale d'aider symboliquement à la préservation de notre environnement. Aucune aide n'a encore été versée.

M. MARCHAND Franck souhaite connaître le détail de dépenses prévues en investissement pour le budget parking.

Les amortissements réalisés les années antérieures sont plus importants que les dépenses d'investissement ce qui a pour conséquence d'augmenter le résultat d'investissement d'année en année. Il est précisé que pour équilibrer la section d'investissement en complément des travaux de mises aux normes le reliquat correspond à des prévisions de travaux sur le bâtiment.

**→ A l'unanimité, le conseil décide :**

- d'adopter l'ensemble des budgets primitifs 2024 arrêté par chapitres dont le détail est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à reconduire les deux aides financières aux habitants et le versement.

**DELIBERATION N°08-0424 - INVESTISSEMENT - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Considérant que les opérations 90 - Réhabilitation les Combelles, 103 - Espace culturel et Touristique et 105 - Lac de Vannes sont inscrites dans le plan d'équipement

pluriannuel de la Commune et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années pour permettre de lisser dans le temps les dépenses et recettes de certains projets, Il est proposé la continuité de l'autorisation de programme libellée : Réhabilitation les Combelles d'un montant total de 200 000 €, Espace culturel et Touristique d'un montant total de 3 318 290 € et Lac de Vannes d'un montant total de 961 850 €. Et de répartir les crédits de paiement de ces autorisations de programme, de la façon suivante :

Programme	réalisé 2021		réalisé 2022		réalisé 2023		2024		2025		2026		Imputation	Opération
Réhabilitation les Combelles	2 589 360 €	39 388 €	444 009 €	1 905 963 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2318	90	
Espace culturel et Touristique	13 027 565 €	34 054 €	161 328 €	771 792 €	3 318 290 €	5 552 451 €	3 189 651 €	5 552 451 €	3 189 651 €	3 189 651 €	3 189 651 €	2313	103	
LAC DE VONNES	2 235 511 €	11 874 €	18 449 €	1 243 337 €	961 850 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2318	105	
<b>Total général</b>	<b>17 852 436 €</b>	<b>85 316 €</b>	<b>623 786 €</b>	<b>3 921 092 €</b>	<b>4 480 140 €</b>	<b>5 552 451 €</b>	<b>3 189 651 €</b>	<b>5 552 451 €</b>	<b>3 189 651 €</b>	<b>3 189 651 €</b>	<b>3 189 651 €</b>			

Les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet. Les autorisations de programme font l'objet des financements suivants :

#### Financement

Subvention Etat	105 000 €	- €	45 000 €	- €	60 000 €	- €	-
Subvention Région	400 000 €	- €	- €	304 776 €	95 224 €	- €	-
Subvention Département	45 000 €	- €	22 500 €	- €	22 500 €	- €	-
Subvention Syane	80 000 €	- €	24 000 €	- €	56 000 €	- €	-
Emprunt			199 304 €	288 514 €			
Autofinancement		39 388 €	153 205 €	1 312 672 €			
<b>Réhabilitation les Combelles</b>	<b>630 000 €</b>	<b>39 388 €</b>	<b>444 009 €</b>	<b>1 905 963 €</b>	<b>233 724 €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>
Subvention Etat	400 000 €	- €	- €	- €	200 000 €	150 000 €	50 000 €
Subvention Région	50 000 €	- €	- €	- €	25 000 €	25 000 €	-
Subvention Département	5 000 000 €	- €	- €	- €	2 500 000 €	2 000 000 €	500 000 €
Emprunt				116 830 €	525 808 €	1 940 153 €	1 866 916 €
Autofinancement		34 054 €	161 328 €	654 962 €	67 482 €	1 437 298 €	772 735 €
<b>Espace Culturel et touristique</b>	<b>5 450 000 €</b>	<b>34 054 €</b>	<b>161 328 €</b>	<b>771 792 €</b>	<b>3 318 290 €</b>	<b>5 552 451 €</b>	<b>3 189 651 €</b>
Subvention Département Plan Tourisme 2023	200 000 €	- €	- €	- €	200 000 €	- €	-
Subvention Etat DTRE	72 487 €	- €	- €	- €	72 487 €	- €	-
Subvention Région	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Subvention Syane remboursement	74 502 €	- €	- €	- €	74 502 €	- €	-
Subvention Syane remboursement	48 932 €	- €	- €	- €	48 932 €	- €	-
Emprunt			8 281 €	188 210 €	152 412 €		
Autofinancement		11 874 €	10 168 €	1 055 128 €	413 516 €		
<b>Lac de Vannes</b>	<b>395 922 €</b>	<b>11 874 €</b>	<b>18 449 €</b>	<b>1 243 337 €</b>	<b>961 850 €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>

→ *A l'unanimité, le conseil décide d'autoriser M. le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement annuel sus indiqués*

#### DELIBERATION N°09-0424 - TARIFS DOMAINE SKIABLE CHATEL HIVER 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 22 du contrat de DSP entre la commune et la SAEM sports et tourisme pour l'exploitation du domaine skiable il convient d'approuver les tarifs proposés par le délégataire pour la saison d'hiver 2024/25.

Il précise qu'en raison des investissements non prévus dans le contrat de la DSP, le délégataire propose une augmentation de sa grille tarifaire plus importante que l'indexation prévue à l'article 22 du contrat de DSP. En conséquence, il est nécessaire

de prévoir de passer un avenant au contrat de DSP pour entériner la tarification proposée.

Il fait également un point sur la dernière commission DSP ainsi que sur les subventions à solliciter dans le cadre de la diversification touristique (luge 4 saisons, tyrolienne à virages, mur d'escalade...).

Enfin, il dresse un rapide bilan de l'activité de la SAEM Sports et Tourisme et de ses filiales, notamment en ce qui concerne les sites de Torgon et de La Chapelle d'Abondance.

→ **A l'unanimité, le conseil décide :**

- d'approuver la tarification pour la prochaine saison hivernale selon la grille tarifaire ci-jointe
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de DSP

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **DELIBERATION N°10-0424 - CREATION DE POSTE SAISONNIER SUPPLEMENTAIRE - SERVICE CINEMA**

Par délibération du 14 mars 2024, le Conseil Municipal procédait à la création des postes nécessaires au recrutement du personnel saisonnier pour la saison d'été 2024.

Il apparaît un besoin supplémentaire au niveau du service Culture et Patrimoine, notamment au cinéma. Ainsi, compte tenu de l'affluence actuelle, le recrutement d'un opérateur de cinéma saisonnier est nécessaire sur la base d'un contrat, à temps non complet, de 28 heures hebdomadaires sur une durée prévisionnelle de 2 mois (juillet / août), rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice majoré 366).

→ **A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste saisonnier supplémentaire et d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail correspondant**

#### **DELIBERATION N°11-0424 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE COMMUNICATION ET ORGANISATION EVENEMENTIELLE**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame Lucie MACHETTO a sollicitée la Commune afin d'entreprendre une formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage communication et organisation événementielle. Il rappelle que l'apprentissage est un moyen efficace de se constituer un vivier de candidatures pour de futurs besoins.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin de l'autoriser à signer le contrat d'apprentissage à intervenir avec l'intéressée à compter de la rentrée de septembre 2024 et rappelle que le contrat d'apprentissage bénéficie d'exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale.

Il précise enfin que l'apprentie est rémunérée selon un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de l'âge et de la durée du contrat, en application du barème suivant :

	Avant 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans
--	--------------	-------------	-------------

1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC

**→ A l'unanimité, le conseil valide contrat d'apprentissage à intervenir avec Madame MACHETTO Lucie à compter de septembre 2024, pour une durée de 1 an**

#### **DELIBERATION N°12-0424 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire propose de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet avec effet du 7 août 2024, pour permettre la stagiairisation de Mme LOISEL Emeline, recrutée depuis août 2023, qui assure les fonctions d'assistante ressources humaines.

**→ A l'unanimité, le conseil décide de la création de ce poste à compter du 07/08/2024**

#### **DELIBERATION N°13-0424 - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE**

Monsieur le Maire propose de procéder à la création d'un poste d'attaché à temps complet avec effet du 2 septembre 2024, pour permettre la mutation de Mme Valérie DEFOSSÉ, qui assure les fonctions de Responsable Commande Publique / Juridique.

**→ A l'unanimité, le conseil décide de la création de ce poste à compter du 02/09/2024**

### **4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

#### **DELIBERATION N°14-0424 - ABANDON SUBVENTION REGIONALE AU PROFIT DU DELEGATAIRE - CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR DE SKI 2024**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'accueil des Championnats du Monde Junior de ski alpin, des travaux de réaménagement de la piste du Linga (support des compétitions) ont dû être réalisés et qu'à ce titre, le Région a attribué à la commune une subvention de 349 242,00 €.

M. le Maire précise que par application du contrat de DSP établi entre la commune et la SAEM Sports et Tourisme, la maîtrise d'ouvrage a été portée par cette dernière, délégataire de la commune, en matière d'aménagement du domaine skiable.

M. le Maire propose donc au conseil l'abandon de la subvention attribuée le 12 octobre 2023 pour un montant de 349 242 €, au profit de son délégataire, la SAEM Sports et Tourisme, qui par application de l'avenant N°1 au contrat de DSP, datant du 13 octobre 2023, peut directement solliciter auprès de la Région, le versement de l'aide accordée.

**→ A l'unanimité, le conseil décide de l'abandon de cette subvention au profit de la SAEM Sports et Tourisme**

## 5. INFORMATIONS

### **5.1 Informations sur les activités des commissions communales**

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

M. MARCHAND Franck, vice -président de la commission travaux, fait un point sur l'état d'avancement des travaux en cours et la programmation à intervenir au printemps.

MME MAXIT Monique, vice-présidente de la commission aménagement en environnement, informe l'assemblée qu'un prochain permis de construire va être déposé pour la démolition/reconstruction de la bâtisse sise 148 route de Vonnes et qu'au regard de sa valeur patrimoniale une attention particulière devra être portée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

M. VESIN Jean-Pierre, vice-président de la commission vie locale, informe l'assemblée et donne les détails du programme du voyage organisé pour la fête des mères en Italie au printemps 2024.

Fin de séance à 20H40

Secrétaire de séance  
Ombeline BRESSOUD



Maire de Châtel  
Nicolas Rubin

  
